



Strasbourg le 12 juillet 2013

Déclaration liminaire à la CAPL 2 de la DRFIP 67 du 12 juillet 2013

Madame la Présidente,

Notre intervention porte sur la suppression unilatérale des CAPL de tableaux d'avancement. Nous vous demandons le rétablissement rapide de ces commissions dans le département du Bas-Rhin.

La DG semble aujourd'hui procéder au vidage progressif du paritarisme sous le regard bienveillant d'organisations syndicales depuis toujours hostiles aux CAPL.

Ainsi la elle balaye d'un revers de manche l'utilité des CAPL de position sous des arguments fallacieux de délais, qui sont tout sauf recevables.

Dans une période où il y a de moins en moins d'argent les tableaux d'avancement vont de plus en plus se restreindre à la portion congrue, laissant de plus en plus d'agents remplissant les conditions statutaires sur le carreau pour des années.

Rappelons au passage que les CAPL de position ont régulièrement été le lieu qui a permis d'identifier des agents en difficultés dont la situation était souvent méconnue de l'administration elle-même.

Rappelons également que les CAPL de position sont le seul lieu où peuvent être décelées et évoquées les sanctions disciplinaires des deux premiers groupes.

Loin de la vision technocrate que l'administration a des CAPL de tableaux d'avancement, elles sont un vrai lieu de défense des agents et de fluidité des relations sociales.

Pour toutes ces raisons les élues de la CGT vous demandent le rétablissement rapide de ces CAPL.